

monsieur, je fais suite au message de ma collègue qui vous donnait la marche à suivre dans les cas les plus courants pour demander une autorisation de défrichement, en vous joignant pour cela les formulaires à nous retourner

il se trouve toutefois que la réglementation des défrichements prévoit un certain nombre d'exceptions et votre projet de vignes entre dans ces exceptions du fait qu'autrefois, ces parcelles étaient mises en culture, comme le montrent les photographies aériennes anciennes ; de ce fait, les formulaires transmis n'ont pas à être remplis car il n'y a pas de démarche à mener auprès de notre DDT (qui gère la partie "forêt" d'un défrichement)

espérant avoir répondu à votre question,

Jacques WENTZ
Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
Service environnement-Unité forêt
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal JUIN
CS 50016
67084 STRASBOURG CEDEX

Tél.: 0388 88 91 17

Le 23/06/2025 à 11:48, > herr.jeanluc (par Internet) a écrit :

Bonjour,

Je vous contact, par le biais de la FDSEA qui m'a donné vos coordonnées pour des renseignements par rapport à du défrichement de terres agricoles AOC pour y planter des vignes. J'aimerais savoir s'il y a des démarches à réaliser si on compte défricher ces terres. Les références cadastrales des parcelles concernées sont les suivantes :

Commune Wissembourg

Section	N°	Sub	Ancien N°	Lieu-dit	Surface	Zonage d'urbanisme	NC	NR	NRD
F	0585			RAEDLING	6 a 00 ca	A	Landes	Terres	Terre à vigne
F	0586			RAEDLING	15 a 95 ca	A	Terres	Terres	Terre à vigne
F	0589			RAEDLING	11 a 30 ca	N	Terres	Terres	Terre à vigne
F	0597			RAEDLING	9 a 40 ca	A	Terres	Terres	Terre à vigne
F	0598			RAEDLING	8 a 40 ca	A	Terres	Terres	Terre à vigne
F	0599			RAEDLING	7 a 20 ca	A	Vignes	Terres	Terre à vigne
F	0600			RAEDLING	18 a 00 ca	A	Landes	Terres	Terre à vigne

Surface sur la Commune : 76 a 25 ca

Merci d'avance

Cordialement

HERR Jean-Luc

